

# VEILLE SECTORIELLE Benelux

Une publication du SER de La Haye et du SE de Bruxelles  
Janvier 2025

## Le chiffre du mois

LE CHIFFRE À RETENIR

**80,9 M€**

Montant de l'investissement du gouvernement néerlandais dans la formation de techniciens pour l'industrie des semi-conducteurs au cours des deux prochaines années.

### Région du Benelux

- Innovation
- Start-ups
- Tech

### Belgique

- Anvers – le secteur diamantaire fait face aux défis internationaux.
- Air Liquide reçoit une aide de 110 M€ du fonds européen pour l'innovation.
- ArcelorMittal suspend ses investissements de décarbonation.
- Le ministre-président wallon a accordé une licence d'exportations d'armes pour les Émirats arabes unis.
- Le projet Vallhyege (unité de production d'hydrogène vert à Liège) reçoit un investissement de 25 M€ de la région wallonne pour une mise en service en 2028.

### Luxembourg

- La construction d'une ligne à haute tension est confirmée pour une mise en service en 2029.
- Les travailleurs frontaliers de la France vers le Luxembourg ont des temps de trajets domicile-travail plus longs en moyenne.
- Les Verts se sont rendus en mission à Paris pour s'inspirer de la transformation de la capitale en ville cyclable.

- La société de covoiturage Bolt retarde son entrée au Luxembourg.

## Pays-Bas

- Le nouveau terminal Eurostar à la gare centrale d'Amsterdam sera bien prêt d'ici fin 2024, permettant une reprise de la ligne directe Amsterdam-Londres à partir du 10/02/25.
- Les objectifs climatiques seront difficilement atteignables aux Pays-Bas.
- Les entreprises de la transition énergétique craignent une baisse de leur activité.
- Les Pays-Bas vont accueillir la plus grande usine au monde annoncée à ce jour de carburants synthétiques pour l'aviation.
- Le groupe Renault va fournir 500 véhicules de son nouveau modèle électrique R5 à la société d'autopartage néerlandaise MyWheels.
- La Cour d'appel de La Haye a donné raison à l'entreprise pétrolière Shell dans l'affaire qui l'opposait à l'ONG MilieuDefensie.
- Le procès intenté par Greenpeace contre l'État néerlandais sur la réduction des émissions d'azote a commencé le 12/11/24, avec un délibéré attendu début 2025.
- La chaîne de magasins Blokker a été déclarée en faillite.

## Année économique France Pays-Bas 2025

- Présentation
- Calendrier des principaux événements (premier semestre)

# Région du Benelux

## Innovation

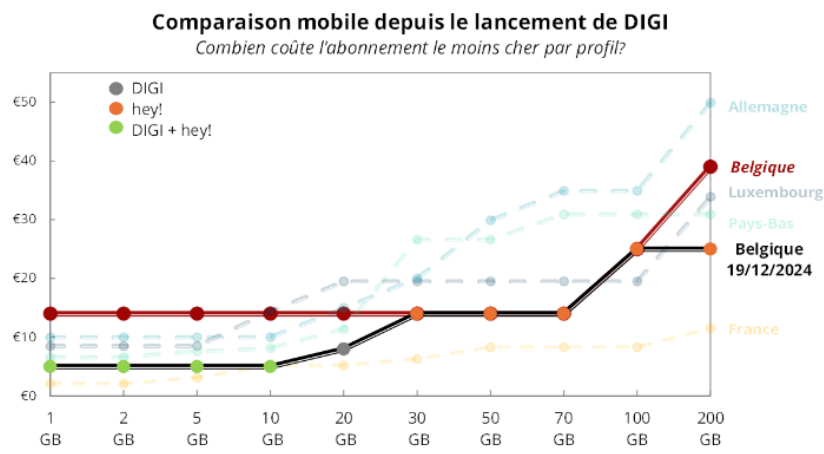
### Pays-Bas

Le gouvernement néerlandais lance un [plan](#) ambitieux pour renforcer le secteur des semi-conducteurs, au profit de l'économie numérique et de l'innovation technologique. Avec une enveloppe de 80,9 M€, l'objectif est de former 33 000 techniciens supplémentaires d'ici 2030 afin de répondre à la demande croissante de talents dans cette industrie. Les fonds seront répartis entre plusieurs régions stratégiques : Brainport Eindhoven recevra 45 M€, Twente 20,5 M€, Delft 9,4 M€ et le Nord des Pays-Bas 5,9 M€.

Les entreprises et les institutions d'enseignement contribueront également à hauteur de 310 M€, portant l'investissement total à près de 400 M€ sur deux ans. Parallèlement, le gouvernement approuve une dotation de 12 M€ pour la [création](#) d'un centre national de connaissances sur les semi-conducteurs. Ce centre se consacrera à la recherche, à l'innovation et à la formation, tout en renforçant la collaboration entre les entreprises, les établissements d'enseignement et le gouvernement.

### Belgique

DIGI, opérateur roumain et leader sur son marché domestique, devient le quatrième opérateur mobile et Internet en Belgique. Après l'acquisition de licences 5G à l'été 2022, DIGI a lancé son offre commerciale le 11 décembre 2024, avec des prix attractifs : un forfait mobile à 5€/mois pour 15 Go de données et un internet fixe à 10€/mois. En attendant le déploiement de son réseau, DIGI s'appuie sur le réseau 4G de Proximus grâce à un contrat d'itinérance. L'opérateur devra respecter des objectifs de couverture 5G : 30% du territoire belge d'ici 2025, 70% d'ici 2028 et 99,8% d'ici 2030. Face à cette arrivée, Orange propose une offre similaire avec la 5G via sa marque Hey, tandis que Proximus, via Mobile Vikings, a doublé les données de ses forfaits sans augmenter les prix. Selon une étude publiée le 19 décembre par le régulateur belge IBPT, l'arrivée de DIGI devrait améliorer la position de la Belgique par rapport à ses voisins sur le prix des données mobiles.



Source : Communiqué IBPT

**Le Luxembourg va accueillir un supercalculateur optimisé pour l'IA**, dans le cadre de l'établissement d'une AI Factory européenne. Le projet, Meluxina AI, fait partie des 7 projets retenus le 10/12/24 par l'entreprise commune européenne pour le calcul à haute performance (EuroHPC). Le pays dispose déjà d'un supercalculateur, Meluxina HPC, et a précédemment annoncé l'achat d'un ordinateur quantique, Meluxina-Q. Le conseil de gouvernement cofinance le projet à hauteur de 60 M€, sur les 112 M€ nécessaires - le reste des coûts étant pris en charge par EuroHPC.

## Start-ups

### Pays-Bas

**D'après l'association Techleap, le financement des start-ups aux Pays-Bas souffre d'un manque de soutien en capital-risque, en particulier dans les phases précoces de développement.** Elle met en avant qu'en 2024, les investissements en capital-risque aux États-Unis atteindront 190,9 Md\$ (182 Md€), tandis que les Pays-Bas ne disposeront que de 3,6 Md\$ (3,45 Md€). Cette différence se reflète également par une forte disparité par habitant : 546 €/habitant aux États-Unis contre seulement 193 €/habitant aux Pays-Bas. **Le nombre d'investissements dans les start-ups néerlandaises a diminué de 15% en 2024, passant de 304 à 258 transactions au cours des trois premiers trimestres**, ce qui soulève des inquiétudes, notamment en ce qui concerne la baisse des investissements en phase pré-seed (investissements précoces). Se comparant toujours aux États-Unis, Techleap indique que **le secteur de l'intelligence artificielle (IA) est également sous-financé aux Pays-Bas, avec seulement 31 M€ investis dans ce domaine en 2024**, alors que, globalement, un dollar sur trois en capital-risque dans le monde est attribué à des start-ups d'IA. Le manque d'investisseurs néerlandais prêts à prendre des risques dans des phases précoces, couplé à une réglementation moins favorable que celle des États-Unis, explique en partie ce retard. De plus, la situation n'est pas favorisée par une faible participation des fonds de pension aux investissements en capital-risque. Actuellement, seulement 0,01 % des actifs des fonds de pension néerlandais sont investis dans le capital-risque local. Si cette part atteignait 1 %, comme c'est le cas aux États-Unis, les Pays-Bas pourraient attirer plus de 16 Md€ pour soutenir ses start-ups. Le Prince Constantin (frère de SM le Roi), envoyé spécial pour Techleap suggère que des ajustements dans les politiques fiscales et une plus grande implication des fonds de pension pourraient stimuler l'écosystème entrepreneurial néerlandais. Le manque de capital et la forte concurrence des marchés étrangers, notamment les États-Unis, pousseraient de nombreuses start-ups néerlandaises à s'exiler pour bénéficier de meilleures opportunités de financement, moins de règles, et un accès plus rapide aux marchés mondiaux.

### Belgique : investissements records dans les start-ups technologiques belges au premier semestre 2024

**Les jeunes entreprises technologiques belges ont levé 470 M€ au premier semestre 2024, dépassant les 424 M€ collectés sur**

**l'ensemble de l'année 2023**, selon le « State of Belgian Tech Report 2024 ». Ce rapport, élaboré par Syndicate One, Bain & Company et Sofina, met en avant une hausse du financement des start-ups et scale-ups, notamment en phase de démarrage.

En 2024, les investissements belges affichent une reprise plus rapide que la moyenne européenne, avec des entreprises d'intelligence artificielle représentant 70% du capital investi. **La Flandre capte 52% des fonds, contre 31% pour Bruxelles.** Les montants levés par tour de table ont triplé en amorçage et série B en six ans, et 22 sorties ont été enregistrées au premier semestre. Malgré cette dynamique de l'écosystème, 77% des financements levés se sont fait en phase de démarrage, contre 42% en Europe. Les experts appellent à un alignement des structures de soutien et à une meilleure implication des fonds de pension pour renforcer la capacité d'innovation belge.

Signe d'un écosystème belge qui arrive progressivement à maturité, **quatre « licornes » (des entreprises dont la valorisation est supérieure ou égale à 1 Md\$) ont émergé entre 2021 et 2024** : team.blue, Collibra, Odoo et Deliverect.

#### CAPITAL INVESTED IN THE BELGIAN TECH ECOSYSTEM

in millions of euros



Source: dealroom.co

Analysis: BAIN & COMPANY SYNDICATE ONE

**Source** : State of Belgian Tech Report 2024

## Tech

### Pays-Bas

**L'emploi sur les campus et les parcs scientifiques aux Pays-Bas, où les entreprises et les institutions du savoir coopèrent étroitement, a augmenté de manière significative ces dernières années.** Selon une étude du cabinet de conseil Buck Consultants de Nimègue, les 20 plus grands campus représentent désormais plus de 69 000 emplois, contre 47 000 il y a six ans. Le nombre d'entreprises sur ces campus est également passé de 900 à 3 000.

Cette croissance est attribuée à l'interaction entre les institutions du savoir et les entreprises, permettant une conversion rapide des connaissances en nouvelles activités. L'étude a été réalisée pour la

Consultation nationale des campus, avec une coordination du ministère de l'Économie.

Buck a identifié 35 campus en 2022, dont 13 sont considérés comme « matures » et 7 en phase de « croissance ». Les autres sont encore en développement. 3 des 13 campus matures sont situés à Eindhoven : TU/e Campus, High Tech Campus, et Brainport Industries Campus.

Le [rapport](#) souligne que le nombre élevé de campus pour un pays comme les Pays-Bas illustre la qualité exceptionnelle des institutions du savoir locales et leur attractivité.

## Belgique

La Belgique est l'un des premiers pays à transposer la directive européenne UE 2022/2555 en droit national via la loi NIS2, entrée en vigueur le 18 octobre 2024. Cette [loi](#) établit un cadre pour la **cybersécurité des réseaux et des systèmes d'information d'intérêt général pour la sécurité publique**. Environ 2 500 entreprises belges, dont celles ayant plus de 50 employés ou un chiffre d'affaires supérieur à 10 M€, sont concernées. Celles-ci doivent s'enregistrer sur une plateforme dédiée et appliquer des mesures de cybersécurité renforcées, notamment signaler tout incident majeur dans un délai de 24 heures. Les entreprises ont jusqu'au 18 mars 2025 pour se conformer à la loi, hormis pour les secteurs numériques (18 décembre 2024).

Pour les accompagner, le Centre pour la Cybersécurité Belgique, chargé de la mise en œuvre de la loi NIS2, a développé un **référentiel commun intitulé CyberFundamentals**, offrant des directives claires pour renforcer la protection et gérer les incidents de cybersécurité.

## Belgique

### Anvers – le secteur diamantaire fait face aux défis internationaux.

Les importations de diamants bruts à Anvers ont chuté de 38% en valeur sur les neuf premiers mois de 2024, et de 70% en une décennie, selon la Banque Nationale de Belgique (BNB). Ce recul s'explique par la baisse de la demande en Chine, le développement des diamants synthétiques aux États-Unis et l'interdiction coordonnée entre l'UE et le G7 concernant les diamants russes, via la mise en place d'un mécanisme de traçage. Le commerce extérieur de diamants bruts ne représente plus que 8,5 Md€, contre 15 Md€ en 2014. Lors de la conférence FACETS, qui s'est tenue les 26 et 27 novembre 2024, l'Antwerp World Diamond Council a réaffirmé son soutien à l'instauration de nouveaux points de vérification en dehors de l'UE, notamment via son partenariat avec le Botswana, principal fournisseur d'Anvers. Le 27 novembre, la Commission européenne a annoncé que les équipes techniques du G7 travaillent avec le Botswana pour renforcer ses capacités à certifier les diamants bruts destinés à l'exportation. Par ailleurs, une campagne de promotion du diamant naturel, financé par les acteurs du secteur, a également été annoncée lors de cet événement.

## Air Liquide reçoit une aide de 110 M€ du fonds européen pour l'innovation.

Le 11 décembre 2024, Air Liquide a annoncé avoir reçu une aide de 110 M€ du Fonds européen pour l'innovation pour son projet **Enhance**, visant à produire et distribuer de l'hydrogène bas carbone dérivé de l'ammoniac dans le port d'Anvers-Bruges. Ce projet, essentiel à la transition énergétique de l'industrie et des transports lourds, permettra de remplacer le gaz naturel fossile par de l'ammoniac comme matière première. L'hydrogène contribuera à la décarbonation d'industries lourdes fortement émettrices de CO<sub>2</sub>, telles les raffineries de pétrole, la chimie ou les transports routiers, maritimes ou aériens. Air Liquide prévoit de construire une usine de craquage d'ammoniac et un liquéfacteur d'hydrogène à Anvers, en réutilisant une installation existante fonctionnant au gaz naturel. Le groupe n'a pas encore pris sa décision finale d'investissement sur le sujet. Ce financement du Fonds européen pour l'innovation est une étape essentielle pour la prise de décision finale d'investissement, dont la date n'a pas été communiqué. L'ammoniac, importé de régions bénéficiant d'une énergie renouvelable abondante, comme le Maghreb, ou de sources d'énergie à faible carbone, telles que les pays du Golfe investissant dans des projets gaziers avec capture de CO<sub>2</sub>, sera converti en hydrogène par craquage.

## ArcelorMittal suspend ses investissements de décarbonation.

Le 26 novembre 2024, ArcelorMittal a annoncé le report de ses investissements pour décarboner ses sites sidérurgiques européens, citant un contexte défavorable sur les plans politique, énergétique et technologique, notamment pour la production d'hydrogène vert. Depuis 2021, le groupe explore des projets de remplacement de ses hauts-fourneaux européens par des installations DRI-EAF (réduction directe de fer et four à arc électrique) adaptées à l'utilisation d'hydrogène. **À Gand, ArcelorMittal (4 500 salariés) prévoit de construire deux fours électriques et une usine DRI, avec pour objectif de réduire ses émissions de 3 Mt/an, pour un investissement évalué à 2 Md€.** Le 30 novembre, les commissaires européens Teresa Ribera et Stéphane Séjourné, avec le Premier ministre belge Alexander De Croo, ont visité le site de Gand. Mme Ribera a appelé à accélérer le « Clean Industrial Deal », tandis que M. Séjourné a déclaré que pour développer une filière d'acier vert en Europe, « il faudra inciter les industriels consommateurs d'acier à privilégier cet acier européen de qualité, notamment dans les secteurs des éoliennes et de l'automobile ».

## Le ministre-président wallon a accordé une licence d'exportations d'armes pour les Émirats arabes unis.

Le ministre-président wallon a approuvé la vente de pièces pour mitrailleuses de FN Herstal aux Émirats arabes unis, mettant fin à sept ans d'embargo militaire avec Abou Dabi. Cette décision marque un changement de doctrine avec l'arrivée de la coalition MR-Engagé au pouvoir en Wallonie. La demande, déposée au printemps, concerne des pièces de rechange pour mitrailleuses destinées à être

montées sur des chars Leclerc pour la défense émiratie. Le ministre-président a justifié cette décision en affirmant le soutien à l'industrie de la défense wallonne, tout en rappelant que chaque licence sera examinée conformément à la législation et aux critères européens de la Position commune. Le gouvernement wallon prévoit de réviser le décret du 21 juin 2012 régissant l'importation, l'exportation, le transit et le transfert d'armes civiles et de produits liés à la défense. La déclaration politique indique que « ce dispositif, l'un des plus contraignants au monde, ne doit plus pénaliser les industriels wallons dans leurs exportations, en s'alignant strictement sur le cadre appliqué au niveau intra-belge et européen ».

### **Le projet Vallhyege (unité de production d'hydrogène vert à Liège) reçoit un investissement de 25 M€ de la région wallonne pour une mise en service en 2028.**

Le projet Vallhyege (Vallée Hydrogène Liège), porté par Virya Energy, filiale du groupe Colruyt, et John Cockerill, a été retenu par le gouvernement wallon dans le cadre de l'appel à projets pour la première vallée de l'hydrogène en Wallonie. Annoncé le 13 décembre 2024, ce projet représente un investissement de 60 M€, dont 25 M€ financés par la Région wallonne, et prévoit la **mise en service d'une unité de production d'hydrogène vert à Engis (région liégeoise) en 2028**. L'installation disposera d'une puissance de 15 MW, produisant jusqu'à 1 500 tonnes d'hydrogène par an. L'hydrogène alimentera une barge et une station pour poids lourds au port autonome de Liège, ainsi que des stations-services DATS24 situées à Herve et près de l'aéroport de Liège. Plusieurs partenaires industriels et acteurs du transport soutiennent le projet, parmi lesquels Jost, Ninatrans, Tercofin Barging, Trafuco, G Snel Transport, et Beyers Transport Belgium. Les électrolyseurs nécessaires à cette installation seront conçus et fabriqués par John Cockerill, partenaire clé de ce projet qui vise à **positionner la Wallonie comme un pôle stratégique de l'hydrogène vert**.

## **Luxembourg**

### **La construction d'une ligne à haute tension est confirmée pour une mise en service en 2029.**

Le gestionnaire des réseaux nationaux d'électricité et de gaz Creos a confirmé le 18/12/24 la construction d'une ligne à haute tension de **48 km entre l'Allemagne et le Luxembourg**, en retenant le tracé «Bourglinster Ost» proposé par le ministère de l'Environnement (de Bertrange à Aach en Allemagne). Sa mise en service est prévue pour 2029.

**Les travailleurs frontaliers de la France vers le Luxembourg ont des temps de trajets domicile-travail plus longs en moyenne.**

D'après une étude de l'[INSEE](#) publiée le 28/11/24, la moitié des 203 000 travailleurs frontaliers de la région Grand-Est travaillent au Luxembourg (données de 2021). Les frontaliers vers le Luxembourg ont les trajets les plus longs : 42 km en moyenne (contre 38 km pour les travailleurs frontaliers en moyenne et 15 km pour les travailleurs non frontaliers). Cette distance dépasse les 50 km pour 25% d'entre eux, une part qui a augmenté de 75% entre 2010 et 2021. Est pointée une fuite des zones les plus proches de la frontière par ces travailleurs, en raison du coût très élevé de l'immobilier. 83% des travailleurs frontaliers se rendant au Luxembourg se déplacent en voiture (soit une utilisation moins fréquente que pour les frontaliers se rendant en Belgique ou en Allemagne, resp. 97 et 96%), 17% via le train (via la ligne très fréquentée Metz-Hagondange-Thionville-Luxembourg).

### Les Verts se sont rendus en mission à Paris pour s'inspirer de la transformation de la capitale en ville cyclable.

Une délégation des Verts (déi Gréng) s'est rendue fin octobre 2024 à Paris pour rencontrer les élus Verts de la Ville de Paris. La vingtaine de membres de la délégation a pu observer l'aménagement de différentes pistes cyclables, dans le but de continuer à développer l'infrastructure cyclable dans la ville de Luxembourg.

### La société de covoiturage Bolt retarde son entrée au Luxembourg.

Alors que la société de covoiturage Bolt avait annoncé en juin 2024 vouloir être présent au Luxembourg d'ici fin 2024, **Bolt a confirmé que son lancement a été retardé en raison de processus compliqués pour respecter les réglementations locales.** Uber est présent depuis juin 2024 dans le pays, en partenariat avec la société locale Webtaxi (filiale de l'entreprise Emile Weber).

## Pays-Bas

### Le nouveau terminal Eurostar à la gare centrale d'Amsterdam sera bien prêt d'ici fin 2024, permettant une reprise de la ligne directe Amsterdam-Londres à partir du 10/02/25.

Le nouveau terminal Eurostar à la gare centrale d'Amsterdam sera bien prêt d'ici fin 2024. C'est ce qu'ont annoncé NS et ProRail début octobre 2024, deux semaines après une [tribune](#) de la PDG d'Eurostar Mme Gwendoline Cazenave relayée dans le FD le 18/09/24, dans laquelle la PDG menaçait de suspendre les liaisons d'Amsterdam et de Rotterdam à Londres et Paris dans le courant de l'année 2025 en raison des travaux en cours à la gare d'Amsterdam, et notamment d'un terminal qui risquait de ne pas être achevé à temps (les autres quais étant trop courts pour accueillir les Eurostar de 400 m de long). Finalement, le nouveau terminal sera bien terminé d'ici fin 2024 ; comme prévu, les travaux auront duré 6 mois (depuis fin juin 2024, il

n'y a pas de trajet direct possible pour les passagers de Amsterdam à Londres). **Eurostar a annoncé le 31/10/24 la reprise de la ligne directe Amsterdam-Londres à partir du 10/02/25 (avec 3 aller-retours pour commencer) et confirmé le maintien du plan de transport actuel sur le réseau continental.** Les nouvelles infrastructures permettent d'accueillir 400 passagers/train à Amsterdam (contre 250 auparavant) et la capacité devrait être portée à 650 au cours de l'année 2025.

## **Les objectifs climatiques seront difficilement atteignables aux Pays-Bas.**

D'après le [rapport KEV](#) (Perspectives en matière de climat et d'énergie) de l'office de planification environnementale PBL (organe consultatif du gouvernement qui réalise annuellement une évaluation de la politique climatique au regard des objectifs) publié le 24/10/24, les émissions de gaz à effet de serre aux Pays-Bas devraient diminuer de 44 à 52% en 2030 par rapport à 1990 ; **il est peu probable que les Pays-Bas atteignent l'objectif d'une réduction de 55% en 2030, tel qu'inscrit dans la loi.** Pour atteindre l'objectif avec une probabilité de 50% (resp. 95%), une réduction de 16 (resp. 24) Mt de CO<sub>2eq</sub> sera nécessaire d'ici 2030. Trois raisons principales expliquent cette dégradation par rapport aux évaluations précédentes : (i) **la baisse des prix de l'énergie** (ce qui incite à moins d'économies d'énergie et d'investissements durables), (ii) **des retards de mise en œuvre dans les projets d'énergie éolienne offshore et d'hydrogène**, (iii) **l'annulation par le gouvernement Schoof de mesures de réduction des émissions** (abandon des projets d'instauration d'une taxe kilométrique, augmentation de la limitation de vitesse sur les autoroutes, abolition du système de facturation nette pour les propriétaires de panneaux solaires, absence d'augmentation de la taxe sur l'énergie, décisions concernant la quantité de fumier qui peut être épandue sur les terres).

## **Les entreprises de la transition énergétique craignent une baisse de leur activité.**

L'Association néerlandaise professionnelle pour l'énergie durable (NVDE) a publié le 26/10/24 un [rapport](#) pointant que **plus des trois quarts des entreprises des secteurs des panneaux solaires, des pompes à chaleur et de l'isolation craignent des pertes d'emplois importantes.** La demande de panneaux solaires (-53%), de pompes à chaleur (-44%), d'isolation des murs creux (-70%) et d'isolation des sols (-50%) a en effet largement chuté sur les 9 premiers mois de 2024 en ga. En cause : **pour les PV**, la suppression imminente du système de facturation nette à partir de 2027 et l'incertitude en conséquence concernant le tarif de rachat des surplus d'électricité ; **pour les pompes à chaleur** sont pointées l'absence de norme, la réduction de la taxe sur le gaz (qui rend une chaudière de chauffage central plus attrayante) et la réduction de la subvention pour une pompe à chaleur ; **pour l'isolation**, l'arrêt du Conseil d'État (août 2023) sur l'obligation de vérifier la présence de chauves-souris avant d'entreprendre des travaux. La NVDE appelle le gouvernement à «

restaurer la confiance dans la politique climatique et à accélérer la transition énergétique ».

## Les Pays-Bas vont accueillir la plus grande usine au monde annoncée à ce jour de carburants synthétiques pour l'aviation.

Les entreprises néerlandaises Power2X (producteur d'hydrogène vert) et Advorio (constructeur de réservoirs de stockage) ont signé un accord pour la production et le stockage de carburants synthétiques pour l'aviation SAF à Botlek (Port de Rotterdam). L'investissement s'élève à plus de 1,5 Md€ et les installations devraient être prêtes en 2030 pour une **production de 250 000 tonnes/an** (ce qui devrait permettre de couvrir 40% des besoins européens). Cette usine constituera **la plus grande usine au monde annoncée à ce jour de carburants synthétiques pour l'aviation**. À noter que les installations de production de SAF au port de Rotterdam couvrent actuellement 24% des besoins en Europe.

## Le groupe Renault va fournir 500 véhicules de son nouveau modèle électrique R5 à la société d'autopartage néerlandaise MyWheels.

Le groupe Renault a signé un [accord](#) avec la société d'autopartage néerlandaise MyWheels le 26/11/24 pour la fourniture de 500 voitures de son nouveau modèle R5. MyWheels déploiera ces véhicules dans la ville d'Utrecht, ce qui constituera **la première utilisation par une société d'autopartage de la recharge bidirectionnelle (V2G) à grande échelle**. Cela permettra aux clients de réaliser de substantielles économies sur leur facture d'électricité, et de soulager le réseau électrique (en consommant l'énergie la journée et en la réinjectant la nuit) en réduisant la congestion du réseau de près d'1/10. À noter que le gestionnaire de réseau Stedin accorde une réduction aux véhicules qui remettent de l'énergie dans le réseau aux heures de pointe. La question du passage à l'échelle reste néanmoins critique.

*« Les véhicules Renault équipés de la technologie V2G vont permettre aux utilisateurs de charger leurs véhicules avec de l'énergie propre et de réinjecter de l'énergie dans le réseau en cas de forte demande. Cela permet non seulement de réduire les coûts globaux de l'électricité, mais aussi de stabiliser le réseau et d'intégrer davantage les sources d'énergie renouvelables. »* Communiqué de presse du groupe Renault, 27/11/24

## La Cour d'appel de La Haye a donné raison à l'entreprise pétrolière Shell dans l'affaire qui l'opposait à l'ONG MilieuDefensie.

Si Shell a l'obligation de lutter contre le changement climatique, **le pouvoir judiciaire ne peut pas imposer un pourcentage de réduction spécifique à une entreprise**. Une décision de 2021 demandait en effet à l'entreprise de réduire de 45% ses émissions de CO2 de 2019 d'ici 2030. Les efforts devaient concerner aussi bien les émissions de

la raffinerie de Rotterdam celles des clients de Shell. Cette décision était la première rendue par un juge à obliger une entreprise à prendre des mesures supplémentaires en matière de lutte contre le changement climatique. La demande de MilieuDefensie a été rejetée sur plusieurs points : **le chiffre de 45% du volume à réduire n'est pas fondé scientifiquement** (si les émissions doivent baisser de 45% d'ici 2030 pour limiter le réchauffement climatique, rien n'indique que ce pourcentage doit être uniformément appliqué aux différents pays, secteurs industriels et entreprises nonobstant leurs contraintes particulières de transition). En outre, **la non-atteinte des objectifs par Shell sur les émissions de scope 1 n'a pas été prouvée**. Enfin, la Cour a jugé que les mesures exigées sur les émissions de scope 3 (vente d'essence) seraient **préjudiciables au modèle d'affaires de l'entreprise** sans avoir d'effets sur les émissions de GES cumulées des entreprises concurrentes à Shell. Un recours devant la Cour suprême est néanmoins probable.

### **Le procès intenté par Greenpeace contre l'État néerlandais sur la réduction des émissions d'azote a commencé le 12/11/24, avec un délibéré attendu début 2025.**

L'organisation environnementale souhaite que les dépôts d'azote sur les zones naturelles les plus vulnérables du pays soient **considérablement réduits, allant au-delà des objectifs légaux**. La loi prévoit en effet qu'au moins 40% des zones naturelles sensibles à l'azote ne souffrent pas de dépôts d'azote excessifs d'ici 2025, et respectivement 50% et 74% d'ici 2030 et 2035 ; Greenpeace exige des objectifs de 75% et 90% respectivement d'ici 2025 et 2030. L'audience a eu lieu le 12/11/24 et le verdict est attendu début 2025. À noter que Greenpeace a également porté le 16/03/24 une procédure en référé pour inviter l'État à agir à court terme pour réduire davantage les émissions d'azote. Le tribunal a reconnu que les mesures du gouvernement étaient insuffisantes, mais n'a pas accédé aux revendications de l'organisation.

### **La chaîne de magasins Blokker a été déclarée en faillite.**

La chaîne de magasins Blokker, fondée en 1896 par la famille Blokker de Hoorn et vendue en 2019 à Mirage Retail Group, a **déclaré le 13/11/24 être en faillite**. Elle avait déjà obtenu un sursis de paiement au début du mois de novembre qu'elle avait justifié par une crise de liquidités aigue et faisait face depuis plusieurs mois à des difficultés croissantes, conduisant par exemple Mirage Retail à céder sa filiale Intertoys au belge ToyChamp pour l'approvisionner en liquidités. L'entreprise, qui compte près de 400 magasins et de 3 500 employés, a vu son modèle d'affaires décliner face à la concurrence des distributeurs discount et trainait une dette fiscale lourde contractée pendant la période de la covid-19. À noter que la société mère Mirage Retail Group a également été déclarée en faillite le 09/12/24.

# Année économique France Pays-Bas 2025



## Présentation

L'Année économique France-Pays-Bas 2025 est l'opportunité de promouvoir la relation solide entre les deux pays. Elle permettra d'appuyer les objectifs, projets et plaidoyers communs sur plusieurs grandes thématiques (énergies, technologie et innovation, sécurité économique, réindustrialisation) et de renforcer les liens entre les acteurs économiques.

Une année économique entre la France et les Pays-Bas avait eu lieu en 2015-2016, annoncée par les deux premiers ministres de l'époque à l'occasion de la visite de Manuel Valls à La Haye, le 31 octobre 2014. Celle-ci était articulée autour d'événements, rencontres, séminaires bilatéraux, visites croisées.

Lors de la visite d'État du Président Macron aux Pays-Bas en avril 2023, l'organisation d'une nouvelle année économique bilatérale a été décidée. Elle a pour objectif de mettre en avant les secteurs et thèmes d'intérêt commun identifié dans la déclaration conjointe de M. Macron et M. Rutte. Celle-ci atteste de la volonté d'élargir et renforcer les relations bilatérales. Elle met en avant une étroite coopération en matière de défense, d'innovation, et de transitions écologique et numérique. La déclaration attache également une grande importance au renforcement de l'autonomie stratégique de l'UE. Cette année économique s'inscrit dans le renforcement des relations franco-néerlandaises au cours des dix dernières années, qui ont vu une multiplication des positions partagées aux niveaux européen et international.

Lors de la visite d'État, un Pacte pour l'innovation et la croissance durable a également été signé. Celui-ci porte sur la coopération dans des domaines et secteurs stratégiques tels que les semi-conducteurs, les technologies quantiques, la décarbonation de l'industrie, le secteur agro-alimentaire et la mobilité durable. Les groupes de travail se sont d'ores et déjà réunis et auront vocation à être pleinement intégrés à l'Année économique bilatérale.

## Calendrier des principaux événements (premier semestre)

- ✓ 23 janvier : Événement French Tech & AI
- ✓ 20 février : Table-ronde sur la transition et la souveraineté énergétiques
- ✓ 27 mars: Conférence Institutionnelle sur la Sécurité économique
- ✓ 20-23 mai : World Hydrogen Summit
- ✓ 19 juin : Conférence sur la culture d'affaires

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Services Économiques de La Haye et Bruxelles

[aude.robin-mitreviski@dgtresor.gouv.fr](mailto:aude.robin-mitreviski@dgtresor.gouv.fr), [arnaud.boulanger@dgtresor.gouv.fr](mailto:arnaud.boulanger@dgtresor.gouv.fr)

Rédaction : SER de de La Haye et SE de Bruxelles

Abonnez-vous : [lahaye@dgtresor.gouv.fr](mailto:lahaye@dgtresor.gouv.fr)